

INFOS PRATIQUES

Conseil d'administration d'Agri Bio Ardèche

Président

■ Philippe FRAISSE - ETABLES 04 75 07 96 73

Vice-président

■ Lynda BOUET - BARNAS 04 75 36 43 90

Secrétaire

■ Daniel PEYRARD - DÉSAIGNES 04 75 07 64 56

Trésorière

■ Marie Agnès BAROU - CHARNAS 04 75 34 02 13

Autres membres

■ Ludovic DESBRUS - ST JEAN CHAMBRE 04 75 58 09 96
 ■ Ronna CHALVET - THINES 04 75 36 94 86
 ■ Nathalie NAULET - COUX 06 60 10 25 32
 ■ Vincent PERRIER - VERNOSC 04 75 32 32 18
 ■ Patrick VIALLE - UCEL 04 75 37 64 29
 ■ Claire HADERER - ST JULIEN DU GUA 06 87 03 56 21
 ■ Joël SAUVANT - CHASSAGNES 04 75 37 23 41
 ■ Jérôme BOULICAULT - ST ETIENNE 06 89 59 36 26
 DE BOULOGNE

Agri Bio Ardèche et vous

Vous avez des idées ?

N'oubliez pas que ce journal est votre espace d'expression. N'hésitez pas à nous proposer et à nous transmettre des articles, des thèmes à aborder, des ouvrages intéressants... Toute idée est la bienvenue !

Vous souhaitez vous investir ?

Contactez nous pour savoir comment vous investir [«à l'école de la bio», stands agri bio, groupes de réflexion (Restauration collective, communication...)]

Blog d'Agri Bio Ardèche

<http://agribioardeche.wordpress.com/>

Site de Corabio : www.corabio.org

Contact

Agri Bio Ardèche

BP 421 - 07004 Privas Cedex

Emeline (assistante - accueil) - 04 75 64 82 96
 Claire (coordinatrice) - 04 75 64 93 59
 Léa (productions végétales - restauration collective-apiculture) 04 75 64 93 58
 Clémence (polyculture-élevage) 04 75 64 93 74
 Benoit (communication, circuits courts, viticulture) 04 75 64 93 73

Fax : 04 75 20 28 05
agribioardeche@corabio.org

Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Imprimé sur papier recyclé à 800 exemplaires

Directeur de la publication : Philippe Fraisse

Comité de rédaction : Ronna Chalvet, Nathalie Naulet, Claire Paganelli, Léa Droin, Clémence Delmotte, Benoit Felten

Coordination : Benoit Felten

Création : Agence Apidée - 04 75 35 91 72 - www.apidee.fr
 Imprimeur Imprim'Vert : Imprimerie Cévenole - Place d'Onclaire 07000 Coudoux. Dépôt légal en janvier 2014. N°ISSN : 1763-685X

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEDER) :
 l'Europe investit dans les zones rurales



Rhône-Alpes

ardèche
LE CONSEIL GÉNÉRAL

COUPON D'ADHESION A AGRI BIO ARDECHE

Oui, j'adhère pour l'année
2014, et je joins un chèque
à l'ordre d'Agri Bio Ardèche

- ☐ Agriculteur : 90 €
☐ Agriculteurs en société, 2 membres : 110 €
☐ Agriculteurs en société, 3 membres ou + : 140 €
☐ Agriculteur en difficulté : cotisation réduite 40-90 €
☐ Transformateur, distributeur ou association : 140 €
☐ Consommateur : 30 €
☐ Cotisation de soutien (> 90 €) :

NOM Prénom

Adresse

Tél

• Agri Bio Ardèche •



• **Agri Bio Ardèche** •
Les Agriculteurs BIO d'Ardèche

JOURNAL D'INFORMATION
D'AGRI BIO ARDÈCHE



3 A Bouge

N°90
JANVIER-
FEVRIER
2014

Agri Bio Ardèche est là

Si Agri Bio Ardèche n'était pas là ? Mais elle y est !

Agri Bio Ardèche est là au niveau local. L'Ardèche a atteint le chiffre honorable de 13% des agriculteurs en bio. Agri Bio Ardèche a accompagné les agriculteurs, individuellement et collectivement, dans leurs démarches de conversion. Par notre association, les porteurs de projets, les agriculteurs conventionnels et les agriculteurs bio ont accès à l'information sur la réglementation bio, les techniques, les filières.

Agri Bio Ardèche aide à structurer les filières. Tout récemment, une filière « steak haché bio » est en train de se concrétiser.

AB 07 est intervenue des centaines de fois dans les cantines scolaires. Nous avons été en avance sur la volonté de manger sain et local en restauration collective.

Si Agri Bio Ardèche n'était pas là, comment connaîtrait-on les acteurs de la bio dans le département ? Notre association a déjà publié 7 édition de son *Guide de la bio en Ardèche*, a mené des campagnes de promotion des produits bio, et organise la foire bio de l'Ardèche verte.

Nous avons sensibilisé les élus du territoire ardéchois sur la bio. Nous travaillons avec la chambre d'agriculture de l'Ardèche, instance officielle de tous les agriculteurs, pour développer le bio et accompagner selon leurs besoins les 580 producteurs bio du département.

Agri Bio Ardèche est là au niveau régional. Agri Bio Ardèche fait partie du réseau Corabio (Coordination régionale de l'AB), qui a créé la campagne « bio et local, c'est l'idéal », devenue nationale, développe la restauration collective bio,

qui obtient les aides à la certification pour les producteurs bio de la Région Rhône-Alpes, et qui défend la bio auprès des partenaires régionaux institutionnels et politiques.

Agri Bio Ardèche est là au niveau national. Nous faisons aussi partie du réseau FNAB, l'interlocuteur des pouvoirs publics pour les questions bio. La FNAB a obtenu le crédit d'impôt et les aides à la conversion et au soutien à l'AB. La FNAB est la voix des agriculteurs bio pour défendre une réglementation éthique, cohérente et praticable. En 2014, la réglementation fera l'objet d'une révision ; la mobilisation de tous sera particulièrement pertinente et importante pour défendre l'AB.

Agri Bio Ardèche est là. C'est l'association des agriculteurs bio du département. C'est votre association pour réellement développer une agriculture de qualité offrant des produits sains pour l'homme et l'environnement.

Agri Bio Ardèche est là pour créer des liens entre les producteurs bio, et promouvoir des rencontres informelles et des échanges.

Agri Bio Ardèche est là depuis plus de 20 ans ! Faisons en sorte de garder ce travail pionnier, avançons ensemble. C'est une autre vision du développement de la bio, ce sont des agriculteurs qui se regroupent pour avancer et construire ensemble le développement de l'AB.

Agri Bio Ardèche est là, participez à l'Assemblée générale le 27 février, soyez présents aux réunions locales proposées. Construisons ensemble la bio que nous voulons.

Si Agri Bio Ardèche n'était pas là ? Mais elle y est et elle a besoin de vous !

Ronna Chalvet, administratrice

sommaire

02 > 03 Filières

- Plan de développement durable de l'Apiculture
- Lancement de la filière steaks hachés en Ardèche
- Repas 100% bio à Annonay
- Une fiche pour la restauration collective
- Compostons à l'école
- Un stagiaire pour Access' alim

04 > 05 Techniques

- Les médecines alternatives
- La géobiologie, un fort engouement
- La biodynamie en élevage
- Commande de sucre bio
- Formations : inscrivez-vous

06 Réglementation

- Cynips du châtaignier - circulation des plants facilitée
- Une modification des annexes « engrais » et « pesticides »

07 > 09 Actualités

- Rencontre positive avec le conseil général de l'Ardèche
- Quelles priorités pour Agri Bio Ardèche ?
- Venez rencontrer les agriculteurs bio près de chez vous !
- Foire bio de l'Ardèche verte
- Acteurs du bio au sein de la transition énergétique
- Aides financières
- Condamné pour absence de traitement ?

10 Portrait

Claire et Jérôme DEBARD

11 A noter

12 Infos pratiques

Assemblée Générale d'Agri Bio Ardèche le 27 février à ETABLES



Plan de Développement Durable de l'Apiculture

Le 2 décembre une dizaine de membres du réseau FNAB, apiculteurs ou salariés, a échangé sur le Plan de Développement Durable de l'Apiculture (PDDA) dans le but de définir une position de réseau pour préparer la rencontre de la FNAB avec le cabinet du ministre de l'agriculture et son administration en janvier. Différents sujets ont été abordés, les principaux étant : la mortalité des abeilles (et particulièrement par rapport à *Varroa destructor*), le déclin des ressources, le signe de qualité de l'agriculture biologique avec, notamment, le problème des conditions de production différentes selon les pays et la lutte contre le miel adultéré, la structuration et la représentation de la filière apicole bio, les différentes races d'abeilles et les problématiques de l'élevage, des plans de sélection et de la multiplication ainsi que les évolutions réglementaires de la production bio.

Lancement de la filière steaks hachés surgelés en Ardèche !

Vincent et Myriam Perrier ont accueilli les participants de la demi-journée « Le steak haché surgelé : une filière locale et tracée au service des éleveurs » le 24 octobre dernier. Dix agriculteurs étaient présents, ainsi que l'association « D'Ardèche et De Saison » (DADS) travaillant sur l'approvisionnement des collectivités en produits locaux, et la Chambre d'agriculture de l'Ardèche.

La transformation en steaks hachés surgelés est un bon moyen pour valoriser ses animaux de réformes, diversifier ses débouchés et étoffer sa gamme de produits.

Marianne Phillit (chargée de mission élevage à l'ARDAB) a présenté le mode de fonctionnement de la filière sur les départements de Rhône et Loire. Les participants ont été informés des exigences réglementaires, des gammes de produits possibles, des coûts de transformation ainsi que des débouchés potentiels. Certains agriculteurs déjà engagés dans la démarche ont également abondés les échanges grâce à leurs témoignages et au partage d'expériences.

Lors de cette journée, les éleveurs présents ont souhaité se structurer pour la mise en place d'une première transformation en collectif (transport, abattage et transformation mutualisés). Cette première transformation devrait avoir lieu fin avril 2014 et permettra aux éleveurs de tester et d'ajuster le fonctionnement de la filière en fonction de leurs besoins.

La matinée s'est achevée autour d'un barbecue convivial, les personnes présentes ont bien apprécié la qualité des steaks bio !



Participez au repas 100% bio et local à Annonay

Le 20 janvier 2014, Agri Bio Ardèche et le CIVAM organisent en partenariat un repas 100% bio et local au restaurant « Au pré d'ici » à Annonay. Cet événement convivial a pour but de rapprocher les producteurs et les restaurateurs afin de favoriser les approvisionnements bio et locaux dans la restauration traditionnelle. Ce projet fait suite à une action déjà réalisée l'année dernière en pays Valdac qui avait rencontré un franc succès. Une quarantaine de producteurs et restaurateurs sera invitée à partager ce repas que prépareront Karine et Jérôme, les restaurateurs d'*Au pré d'ici*. Ces derniers se prêtent au jeu et présenteront leur démarche d'approvisionnement, les coûts, les avantages, leurs difficultés... Ce sera l'occasion pour les convives de discuter entre eux, et avec Karine et Jérôme, de leurs attentes, leurs motivations leurs freins, ... L'occasion pour chacun de réagir et d'échanger ! A l'issue de ce repas, un restaurateur se portera volontaire pour préparer un second repas bio et local au mois de mars.

Producteurs d'Ardèche Verte, si vous êtes intéressés pour participer à ce repas, inscrivez-vous avant le 15 janvier à maelle@civamardeche.org ou au 04 75 36 77 64 !

Edition d'une fiche sur la restauration collective

Agri Bio Ardèche a réalisé en ce début d'année une fiche sur l'approvisionnement en bio dans la restauration collective. Ce document expose les chiffres clés de la restauration collective ardéchoise, la part des produits bio locaux, la réglementation en bref et quelques initiatives locales. Les agriculteurs qui seraient intéressés par ce débouché auront ainsi les informations de base sur la demande en produits bio dans la restauration collective et des contacts pour être aidés dans leurs projets.

ÇA BOUGE - JOURNAL D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AGRI BIO ARDÈCHE N°90 janvier-février 2014

Compostons à l'école

Travailler sur le gaspillage alimentaire et sur son recyclage sous forme de compost, voilà ce qu'a fait Agri Bio Ardèche à l'école St Joseph de Vanosc dans le cadre du projet ekoacteur le 14 novembre dernier.

Les enfants âgés de 5 à 7 ans ont pu, lors d'un atelier bricolage, autoconstruire leur compostière à partir de planches et tasseaux en douglas. Ensuite, avec tous les enfants de l'école, nous avons commencé à la remplir de matières brunes et vertes en expliquant l'intérêt de composter dans le cycle de l'alimentation, pour l'homme et la terre.

L'expérience a été adaptée et réitérée à l'école de Chomérac juste avant les vacances de Noël.

Un stagiaire pour Access'Alim

Bertrand Frézel arrivera en stage à Agri Bio Ardèche à partir du 20 janvier 2014 sur le projet « Access'alim : mise en place de circuits courts de proximité à dimension sociale ». Pour travailler de manière efficace, Bertrand sera en immersion sur le bassin annonéen la majorité du temps.

En partenariat avec les centres sociaux d'Annonay, ce projet qui vise la construction de groupement d'achats, paniers solidaires ou d'autres formes de circuits courts bio solidaires reçoit déjà beaucoup d'échos positifs des acteurs de l'alimentation de qualité et du développement territoriale. Au-delà de son contenu, Access'Alim pourra contribuer au développement local en fédérant les acteurs impliqués. Si en tant que producteur bio ou citoyen vous êtes intéressés pour connaître le contenu du projet et y participer, contacter Benoit au 04 75 64 93 73.





Les médecines alternatives mènent la vie dure aux parasites !

En partenariat avec le CIVAM, Agri Bio Ardèche a organisé la formation «gestion du parasitisme grâce aux méthodes de lutttes alternatives », les 5 et 14 novembre. 13 agriculteurs ont suivi cette formation animée par le vétérinaire Pierre Froment du GIE Zone Verte.

La formation a apporté un autre regard sur le parasitisme et sa gestion au quotidien. La bonne connaissance de ces petits animaux et de leur mode de vie permet désormais aux stagiaires d'anticiper les contaminations, de savoir réagir en cas de constat d'une infestation ce qui augmente leur autonomie concernant la gestion du troupeau. Désormais, plus de panique en cas de parasites !

La seconde journée basée sur la mise en pratique, s'est déroulée sur le superbe site de la ferme du Vieil Audon. Après un diagnostic de la chèvrerie et de ses occupants, le beau soleil qui nous a accompagné toute la journée, nous a donné l'occasion d'analyser les parcelles bordées par la rivière Ardèche. Le tour des parcelles de l'exploitation a abouti à un plan de rotation de pâturage limitant ainsi les risques d'infestation sur l'exploitation. Les participants ont également bénéficié des conseils du vétérinaire et de son regard pour le décryptage de leurs analyses coprologiques.

La géobiologie, un fort engouement !

Agri Bio Ardèche a proposé les 18 et 19 novembre dernier, une formation de perfectionnement en radiesthésie et géobiologie extérieure. La diversité des producteurs présents (arboriculteurs, apiculteurs, éleveurs allaitants et laitiers), peu habituelle en formation, a engendré de nombreux échanges riches entre agriculteurs.

Les 15 participants ont bénéficié de l'expérience de Michel Jeannot, géobiologue et sourcier. Ils ont notamment appris à déterminer les emplacements propices pour l'implantation des ruchers et des arbres, la détection des nuisances électromagnétiques dans les bâtiments agricoles ainsi que la mise en place de corrections supprimant les nuisances. Grâce aux nombreux exercices pratiques, les stagiaires ont développé leur sensibilité pour la détection des énergies qui nous entourent. Le repérage des eaux souterraines n'est désormais plus un secret pour eux !

Merci encore à Ameline PFISTER et Olivier DUJARDIN pour nous avoir accueilli pour le premier jour à Dunière sur Eyrieux, ainsi qu'à Eveline et Michel Milesi à Pailharès pour la seconde journée.

Une journée d'initiation avait également été organisée le 13 novembre chez Isabelle Boulon, en amont du perfectionnement. Grâce à cette initiation, les débutants se sont familiarisés au préalable avec les principes de la radiesthésie et de la géobiologie ainsi qu'avec les instruments (baguettes de sourcier, pendule...).



La biodynamie en élevage, moins sorcier qu'il n'y paraît...

Agri Bio Ardèche a organisé les 28 novembre et 5 décembre derniers, et pour la première fois, la formation « **biodynamie en élevage** ». René Becker nous a fait partager ses connaissances pratiques sur le sujet ainsi que son expérience en tant qu'ancien éleveur ardéchois.

La première journée a eu lieu chez Christophe Monteux à Pranles. Les 8 participants ont découvert les principes fondamentaux de l'agriculture biodynamique : compréhension des lois de la nature, relations biologiques et spirituelle entre les différents règnes de la nature, lecture des constellations d'étoiles, préparations biodynamiques ainsi que leurs modes d'application...

Le second jour, chez Julien Cherpe à Saint Julien la Brousse, était principalement centré sur les pratiques d'élevage. L'ensemble des thématiques pour la mise en place d'un élevage biodynamique a été abordé : la sélection des animaux en lignées pures, l'alimentation, les soins...

Chacun peut mettre en pratique les principes de la biodynamie à son rythme sur sa ferme. L'agriculture biodynamique n'est pas seulement une technique, ni seulement une méthode nouvelle plus écologique. C'est aussi une philosophie et une éthique des rapports entre l'homme et la nature, entre l'homme et la terre.

L'idée principale à retenir de cette formation est qu'il est important de développer ses sens, d'accroître sa capacité d'observation afin d'acquérir une sensibilité au vivant.

Si vous êtes intéressés pour vous initier à l'élevage biodynamique n'hésitez pas à nous le faire savoir et nous organiserons une nouvelle session pour l'année prochaine.

Commande de sucre bio

Suite au succès des commandes précédentes, le réseau Corabio organise une nouvelle commande groupée de sucre bio au mois de février. Cette commande est ouverte gratuitement aux apiculteurs et producteurs transformateurs adhérents au réseau. Il s'agira de sucre blanc raffiné livré par palette d'une tonne. Les commandes sont à passer avant le 15 janvier. Pour plus d'information : droin.agribioardeche@corabio.org ou 04 75 64 93 58.

Formations : inscrivez-vous

Les prochaines formations organisées par Agri Bio Ardèche sont les suivantes, dépêchez vous de vous inscrire :

- **Mise en pratique de la méthode obsalim** : 1er jour le 16 janvier
- **Apiculture alternative** : 1er jour le 17 janvier
- **Définir et fixer ses prix de vente pour optimiser son revenu** : 29 janvier, 25 mars, et octobre
- **Se perfectionner en phyto-aromathérapie animale** : les 3 et 10 février (organisée par le CIVAM Ardèche)
- **Homéopathie vétérinaire** : acquérir de l'autonomie : les 18 et 25 février
- **Elevage ovin** : définir ses prix de revient et de vente pour mieux vivre de son travail : 24 mars (organisée par la Chambre d'agriculture et le PNR des Monts d'Ardèche)
- **Cultiver du raisin de table bio** : une opportunité pour mon exploitation ? le 4 février
- **Poireau/carottes** : itinéraires techniques et débouchés : 13 février (avec la Chambre d'agriculture)





Evolution de la réglementation Cynips du châtaignier - Circulation des plants facilitée

Depuis le 23 octobre 2013, la circulation sur le territoire français de matériel végétal de *Castanea* spp. provenant d'un producteur situé dans une zone délimitée peut maintenant être autorisée par arrêté préfectoral. Cela nécessite une analyse de risque prenant en compte les conditions de production ainsi que les garanties en termes de traçabilité.

Afin de pouvoir bénéficier de ce régime dérogatoire et être vendus en France, les plants de *Castanea* spp. doivent avoir été produits dans les conditions suivantes :

- Production sous abris « insect-proof » pour la vente au sein ou en dehors d'une zone délimitée,
- ou commercialisation avec des garanties suffisantes de traçabilité sur le destinataire final pour la vente en France exclusivement au sein ou à destination d'une zone délimitée. Toute sortie d'une zone délimitée vers une autre zone délimitée à travers une zone indemne sur le territoire national nécessite néanmoins le respect de garanties supplémentaires sur la période de commercialisation des plants, ou le mode de transport utilisé.

Du fait de la dissémination rapide de cet insecte sur le territoire Européen, notamment en France, des discussions sont en cours au niveau européen afin d'assouplir les dispositions réglementaires. Cette évolution devrait faciliter la production et la circulation des plants en France et dans les autres pays européens contaminés. Cela permettrait de créer des zones protégées dans certains pays ou régions non contaminées (ex Grande Bretagne) qui conserveraient des restrictions de circulation du matériel végétal.

Source : *Chambre d'agriculture de l'Ardèche*

Une modification des annexes "engrais" et "pesticides" du règlement bio en vue

Lors de la réunion du SCOF (Standing Committee of Organic Farming) du 17 septembre dernier, un projet de texte modifiant les annexes I et II du règlement CE n°889/2008 a été présenté.

Du côté de l'annexe I (engrais et amendement), on note (entre autres) une clarification du statut des digestats de méthanisation, et l'ajout de léonardite et de la chitine. Concernant la méthanisation, le projet prévoit que les digestats issus d'effluents animaux soient clairement autorisés (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) à condition qu'ils ne soient pas issus d'élevages industriels.

Du côté de l'annexe II (pesticides) : quelques ajouts (laminarine, graisse de mouton...) mais surtout de nombreuses mises aux normes vis à vis de la réglementation générale européenne sur les pesticides. Ce dernier point a été débattu en séance du fait que plusieurs des matières actives concernées (notamment, lécithine et quassia) font l'objet de dossiers dans le cadre des "substances de base" et pourraient donc être à nouveau autorisées dès 2014. Étant donné les délais extrêmement longs pour modifier cette annexe, il paraissait plus prudent à certains d'y laisser toutes les matières faisant actuellement l'objet de procédure en cours. Rappelons que, même si ces matières restent à l'annexe II du règlement bio, elles ne pourront être utilisées par les producteurs tant qu'elles ne seront pas à nouveau autorisées par la réglementation générale.

Source : **FNAB**

Rencontre positive avec le Conseil Général de l'Ardèche

Le 19 novembre dernier, Philippe FRAISSE, Président d'Agri Bio Ardèche a rencontré Hervé SAULIGNAC, Président du CG07 et vice-président de la Région Rhône-Alpes. Cette rencontre a été l'occasion pour Agri Bio Ardèche de présenter ses missions, les actions réalisées et de faire le point sur la situation financière et le soutien du département pour le développement de l'AB en Ardèche. Le Président du Conseil Général a réaffirmé son soutien pour l'agriculture biologique et pour Agri Bio Ardèche, l'association étant reconnue pour les actions menées et de la qualité du travail réalisé. Les difficultés financières de l'association et les inquiétudes quant à l'avenir ont aussi été évoquées et, nous l'espérons, entendues...

Quelles priorités pour Agri Bio Ardèche ?

Le conseil d'administration d'Agri Bio Ardèche a mené une réflexion cet automne pour redéfinir les priorités de l'association. Lors de ces réflexions, plusieurs missions prioritaires sont ressorties : l'accompagnement collectif des agriculteurs bio (formations, groupes, etc...), l'accompagnement des conversions, développer l'action politique et améliorer la représentation des agriculteurs dans les différentes instances, être présent dans le parcours à l'installation des porteurs de projets et structurer les filières. Le futur Plan bio Régional, toujours en négociation, devrait nous aider à poursuivre nos actions, en tenant compte de ces priorités.

Venez rencontrer les agriculteurs bio près de chez vous !

En ce début d'année 2014, Agri Bio Ardèche vous propose plusieurs temps d'échanges entre agriculteurs bio en différents lieux du département. Les objectifs sont d'échanger sur des problématiques communes, vos besoins et vos attentes vis-à-vis d'Agri Bio Ardèche, et ceci en toute convivialité sur la ferme d'un adhérent. Plusieurs lieux sont envisagés : Annonay, Vernoux, Aubenas, Les Vans, Bourg St Andéol, Ste Eulalie. Les dates et lieux exacts vous seront communiqués prochainement.

Foire bio de l'Ardèche verte : grande satisfaction au rendez-vous !

L'édition 2013 de la foire bio de l'Ardèche verte a été marquée par une grande satisfaction sur tous les points. Le soleil était présent ce dimanche 8 décembre sur le bassin d'Annonay pour accueillir les 70 exposants à Vernosc les Annonay et les 1800 visiteurs.

Produits bio diversifiés et complets

Les paniers se sont bien remplis pour les visiteurs qui connaissent désormais cet événement devenu incontournable sur le bassin annonéen. L'espace associatif, créé cette année suite au réaménagement de la salle de Fontas, a été chaudement animé par une dizaine d'associations motivées et militantes.

Passons à la pratique

C'était le thème de cette 8ème édition où le comité d'organisation incitait les participants à s'autonomiser dans l'action citoyenne. Passer à la pratique à travers des ateliers « cuisine végétarienne », « lactofermenté », « déco de Noël », « cosmétique » ou encore grâce à une conférence sur l'autonomie alimentaire. Pendant une semaine les citoyens du bassin annonéen ont pu profiter des animations organisées et animées par les bénévoles, attirant plus de 400 visiteurs en plus de ceux de la foire.

De bio et d'audace sur l'Ardèche Verte.

Les organisateurs de la foire bio de l'Ardèche verte sont aussi passés à la pratique en se structurant cette année sous forme associative. L'association « de bio et d'Audace » a ainsi pu être créée pour promouvoir le bio sur le territoire et animer des actions autour du développement durable. Grâce, entre autres, à l'appui d'Agri Bio Ardèche, cette nouvelle association est d'ores et déjà reconnue par les partenaires associatifs et par les élus du territoire. De bio et d'Audace et Agri Bio Ardèche remercient tous les bénévoles qui ont su mener à bien cette 8ème édition de la foire bio.



ACTUALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES



Acteurs du bio au sein de la transition énergétique

Polénergie

L'association Polenergie souhaite éditer un bulletin consacré aux initiatives d'éco-consommation sur le territoire. Vous trouverez ci-dessous une présentation de leur projet. Nous vous invitons à vous rapprocher d'eux si vous êtes intéressés.

Depuis plusieurs années Polénergie est engagée dans un programme de sensibilisation grand public sur les enjeux de l'éco-consommation. Dans le prolongement de ce travail Polenergie souhaite publier prochainement un numéro spécial de son bulletin « la feuille de Polénergie ». Ce numéro sera consacré à la mise en lumière d'initiatives concrètes et de solutions locales pour changer nos modes de consommation, dans le sens d'une transition écologique. Ce numéro comportera une vingtaine de pages, il est prévu de l'éditer à 1500 exemplaires et de le diffuser dans toute l'Ardèche. Il sortira en fin d'année 2013 (deuxième quinzaine de décembre) ou au tout début de l'année 2014.

Pour ce numéro, Polenergie souhaite aussi mettre en lumière le tissu local d'entreprises et d'initiatives « lucratives » qui sont en cohérence avec ce mouvement vers une consommation plus soutenable. Sont prévues pour cela l'équivalent de quatre pages qui seront dédiées, soit à des annonces de type « encart » publicitaire, soit à des publi-rédactionnels. Ces encarts permettront aussi de financer une partie des coûts d'édition de ce bulletin. Nous partons sur une base de 250 € pour un encart d'un quart de page.

Pour ce projet l'association Polenergie fait le choix de s'adresser aux acteurs de la bio en Ardèche car nous pensons que vous pourriez être intéressé-e-s par cette démarche. Si vous êtes intéressé-e-s par ce projet, contacter Polénergie pour envisager ensemble les modalités d'une collaboration.

- Responsable du projet : Cathy Graffagnino - graffagnino@polenergie.org - 04-75-35-87-31
- Chargé de communication : Joseph Bourez - bourez@polenergie.org - 04-75-35-87-32

Projet TEPOS :

Agri Bio Ardèche a participé à la commission agricole de la communauté de communes du Pays de Vernoux le 20 novembre dernier.

Jean Pierre Anchisi, Président de cette commission, a rappelé la démarche et les objectifs du projet Territoire à Energie Positive (TEPOS). Nous avons ensuite discuté d'actions pouvant être mises en place pour l'agriculture dans le domaine des économies d'énergie et des énergies renouvelables.

La Chambre d'agriculture a présenté les possibilités en termes de mécanisation ou d'économies à la ferme via par exemple le banc d'essai tracteur. Agri Bio Ardèche propose les filières bio comme une solution durable d'économies d'énergie via l'économie d'intrants issus du pétrole. Couplée à une éventuelle commercialisation en circuits courts, les filières bio peuvent être énergétiquement très intéressantes.

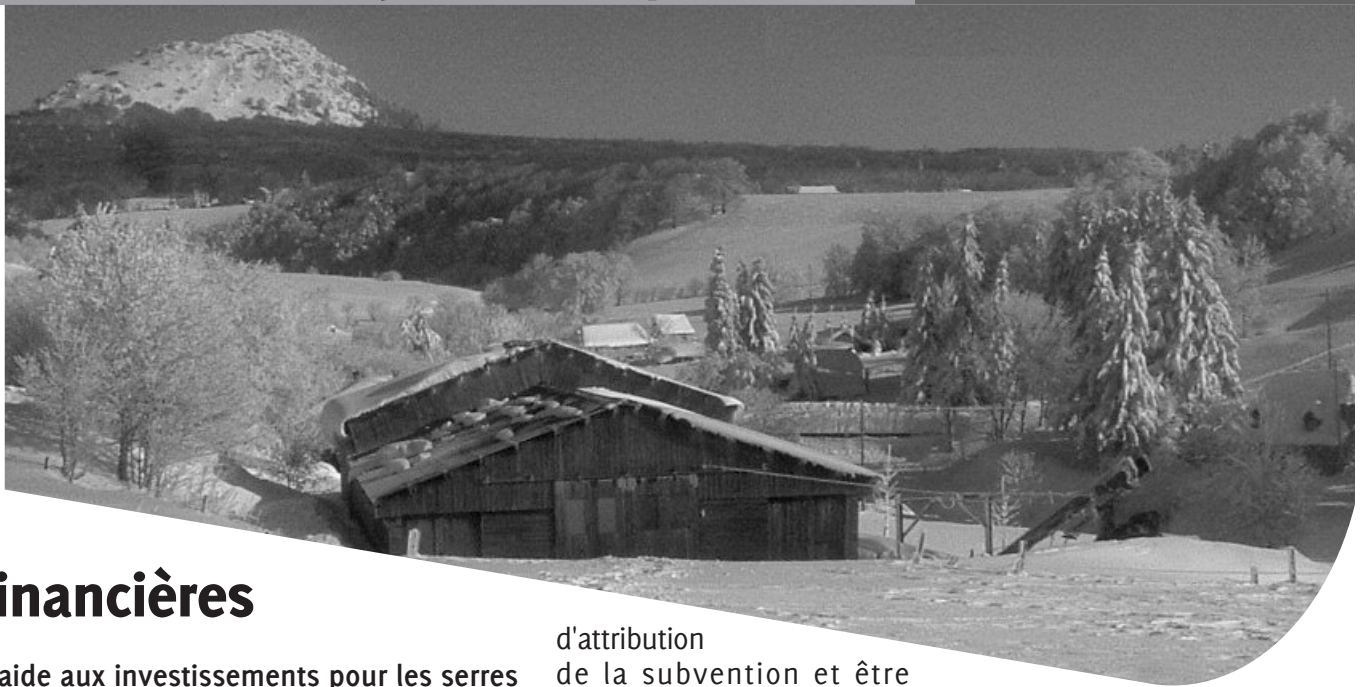
Un travail autour de la filière lait bio sera sans doute prolongé et dans un premier temps, les agriculteurs conventionnels seront informés des possibilités de diagnostic de conversion à l'AB. La première question reste pour l'instant la mobilisation des agriculteurs dans ce projet, qui ont un rôle important sur leur ferme pour faire des économies d'énergies et sur le territoire.

Claude Fillot, chargé de mission sur le projet TEPOS rencontrera les agriculteurs du secteur. Plus d'infos auprès de Claude : 04 75 58 08 86

Equipe

Anne-Lise retrouve l'équipe d'Agri Bio Ardèche après son congé maternité et parental. Elle reprend ses missions sur l'élevage et sera présente 3 jours par semaine (lundi, mardi et jeudi). Clémence (qui remplaçait Anne-Lise) quitte l'équipe. Nous souhaitons à Clémence plein de réussite dans ses projets futurs et bon retour à Anne-Lise !

Elodie Le Gal est l'heureuse nouvelle maman de deux petites filles, Anouck et Zélie qui viennent agrandir sa famille. Félicitations aux parents !



AIDES financières

Programme d'aide aux investissements pour les serres maraîchères

FranceAgriMer (l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer) lance un programme d'aides aux investissements dans le secteur des serres maraîchères, en application à partir du 1er janvier 2014. Le niveau de l'aide aux investissements est de 10 à 15% maximum (bonification possible de 5% pour les Jeunes agriculteurs) dans la limite d'une subvention totale des investissements de 40% (+10% pour les JA et dans les zones défavorisées). Une notation des projets est prévue afin de déterminer l'attribution du taux d'aide (minimum de 10%). Les projets prioritaires seront ceux permettant l'augmentation de la production, favorisant l'installation de jeunes agriculteurs, les investissements peu consommateurs d'énergie, les projets pilotes et les projets groupés.

Production laitière

Le dispositif ACAL, aide à la cessation d'activité laitière, ne sera pas reconduit au-delà de la campagne 2013-2014. La circulaire ACAL 2013-2014 définit les conditions d'octroi et les modalités d'attribution d'une indemnité à l'abandon total ou partiel de la production laitière et de mise en œuvre du dispositif de transfert spécifique de quotas laitiers sans terre (TSST) pour la campagne 2013-2014. Le montant de l'aide est calculé en fonction du quota détenu au titre des livraisons en laiterie et/ou des ventes directes.

Installation

Une nouvelle circulaire modifie le délai de réalisation des projets aidés par le dispositif d'aide aux projets innovants – Appel à projet J'innovation 2013 et donne des précisions sur les bénéficiaires éligibles. Le délai des projets sélectionnés et aidés en 2013, initialement de 3 ans, doit maintenant être réduit. Par conséquent « les travaux doivent commencer dans le délai maximum d'un an à compter de la date de la première décision

d'attribution de la subvention et être impérativement réalisés dans un délai compatible avec une date de dernier paiement au plus tard le 31 décembre 2015."

Source : FNAB

Condamné pour absence de traitement ?

« L'affaire » Emmanuel Giboulot a été largement médiatisée : ce vigneron en biodynamie à Beaune (Côte-d'Or), sur un domaine familial en bio depuis 1970, est convoqué au tribunal pour avoir refusé de réaliser les traitements obligatoires contre la cicadelle, insecte vecteur de la flavescence dorée. S'il n'est pas le seul à avoir refusé les traitements, cette convocation est une première qui pourrait en appeler d'autres. Des vignerons de Saône-et-Loire, adhérents de l'ARDAB sont concernés par ces traitements obligatoires, comme certaines zones du vignoble savoyard, où l'ADABio met en œuvre des expérimentations de traitements alternatifs et des comptages en lien avec les services de l'Etat. Rappelons qu'au sein des viticulteurs bio, le débat entre Pyrèthre et refus du traitement n'est pas tranché : bien qu'effectivement nocif pour la faune auxiliaire, le pyrèthre reste à ce jour la seule alternative bio avant une éventuelle obligation de traitement en chimique qui marquerait la fin de la bio dans les vignobles concernés... Une cyber-action de soutien à ce vigneron est disponible en ligne sur le site suivant : tinyurl.com/giboulot

Source : Corabio

PORTRAIT



Claire et Jérôme DEBARD Miel et compagnie

Claire et Jérôme DEBARD sont apiculteurs à Arcens. Installés depuis 2007) avec 200 ruches, ils ont su s'adapter aux contraintes de ce métier à la production variable, en se formant et en développant une gamme de produits transformés.

Nourrir pour pouvoir se nourrir !

L'apiculture est un métier aléatoire avec quelques années très bonnes mais beaucoup d'années difficiles à gérer à cause du climat et des problèmes de maladies. Alors que la première année de production a donné environ près de 5 tonnes de miel avec 200 ruches, aujourd'hui la production avoisine les 2 tonnes avec 250 ruches.

Et pourtant, Claire et Jérôme se sont formés et ont adapté leur manière de gérer le cheptel, en sélectionnant les meilleures ruches. Au début, ils étaient plutôt « non interventionnistes » en laissant faire la nature, mais très vite ils se sont aperçus que ce n'est plus possible avec 40% de pertes de ruches par an. En ne nourrissant pas les abeilles pendant 4 ans, ils ont eu beaucoup de perte. « Nourrir c'est monnaie courante en apiculture, ce n'est pas terrible mais économiquement c'est nécessaire » précise Jérôme. Claire ajoute que nourrir avec du miel les ruches n'est idéal que si c'est le propre miel des abeilles, les mélanges peuvent aggraver les problèmes sanitaires. Mieux vaut dans tous les cas ne nourrir que les ruches qui en ont besoin.

La variabilité climatique et son réchauffement y sont certainement pour quelque chose dans la plus grande mortalité des abeilles. Le varoa, ce parasite bien connu des apiculteurs, est aussi de plus en plus résistant et les importations d'abeilles amènent de nouveaux virus et amplifient le phénomène. « Il n'y a pas assez d'éleveurs de reines locaux, la demande est très forte, et dans l'idéal il faudrait être autonome dans l'élevage de ses propres reines, ce qui prend du temps ».

Certifiés bio pour être reconnus

Au niveau des pratiques, le cahier des charges bio était suivi dès le début par simple évidence, mais tout au début, les produits n'étaient pas certifiés car « on voyait le label

comme un simple aspect commercial ». Puis Claire et Jérôme sont allés à la foire bio de l'Ardèche Verte (organisée par Agri Bio Ardèche) et se sont dit « notre place pourrait être là, parmi les acteurs bio du territoire ». Ils se sont donc engagés en bio par la suite. « Cela donne une garantie au client qui croit souvent que le miel est bio par nature »

Valoriser et se diversifier pour vivre

Face à la variabilité du rendement des ruches, une solution mise en œuvre sur la ferme est la transformation du miel en produits sucrés : cookies, pain d'épices, nougat, nougat glacé... « Chaque année on propose un nouveau produit ». Pour y arriver, Claire et Jérôme se sont formés et ont expérimenté dans leur petit labo. Ces produits originaux diversifient la vente et compensent le manque de miel en représentant certaines années 50% du chiffre d'affaires. La valorisation passe aussi par la vente directe, soit à la miellerie, soit sur quelques marchés ou en circuits courts dans le tout nouveau magasin de producteurs 100% bio « Chez mon fermier » à Villevocrance ou encore dans des magasins bio. Ces derniers sont en forte demande de miel bio mais les apiculteurs locaux n'ont pas assez de production pour fournir.

Claire et Jérôme réfléchissent aussi à se diversifier en lançant par exemple un élevage de moutons de race ancienne (Rayol). Le projet à court terme est pour l'instant d'agrandir le cheptel de ruches en installant Claire sur l'exploitation au Printemps.

La commercialisation ne demande pas trop d'énergie et l'activité agricole reste vivable à la miellerie de Lanteyron.

La miellerie en chiffres

Installés en 2007 et en 2014

Conversion bio en 2007

Surfaces : 25ha : majoritairement des landes et parcours, 1,5ha de châtaigniers

Troupeau : 250 ruches, projet d'aller à 350 ruches. Transhumance autour d'Aubenas, Ste Eulalie, les Boutières et en Provence (terrain familial) ; 15 brebis Rayol, 4 chevaux

Produits : Miels, cookies, pain d'épices, nougat, nougat glacé ; crème de châtaigne

Commercialisation : à la miellerie (sur rendez-vous) ; sur les marchés, majoritairement l'été (Le Cheylard, St Martin de Valamas, le lac d'Issarles) ; foire bio de l'Ardèche verte ; Biocoop d'Aubenas, épiceries ; groupements d'achat ; magasin de producteurs bio « Chez mon fermier » à Villevocrance.

DEBARD Jérôme et Claire, Miellerie de Lanteyron, Pont d'Issas
07310 ARCENS - 04 27 61 31 43





La presse spécialisée



n°121 - septembre-octobre 2013

Alimentation et santé. L'accès pour tous à une alimentation de qualité. Un RMT Transformation des produits biologiques. Perspectives pour une alimentation bio et durable en 2050



Agenda

Assemblée générale d'Agri Bio Ardèche :
jeudi 27 février à Etables

Réunions de territoire - Agri Bio Ardèche vous rencontre
- 13 février chez Nicolas Badel, Vernosc les Annonay

Journée régionale d'échange en apiculture
21 janvier, contact : Léa, 04 75 64 93 58

Colloque « réglementation sur les semences végétales »,
le 7 février avec L'oeil dormant, Savoirs de Terroirs et Agri Bio Ardèche. Contact : Léa, 04 75 64 93 58

Formations à venir :

- Mise en pratique de la méthode obsalim : 1er jour le 16 janvier
- Apiculture alternative : 1er jour le 17 janvier
- Définir et fixer ses prix de vente pour optimiser son revenu : 29 janvier, 25 mars, et octobre
- Se perfectionner en phyto-aromathérapie animale : les 3 et 10 février (organisée par le CIVAM Ardèche)
- Homéopathie vétérinaire : acquérir de l'autonomie : les 18 et 25 février
- Cultiver du raisin de table bio : une opportunité pour mon exploitation ? le 4 février
- Poireau/carottes : itinéraires techniques et débouchés : 13 février (avec la Chambre d'agriculture)



Petites annonces

■ **Estive communale pour bovin**
a Loubaresse cherche des éleveurs pour 2014.

■ **Estive de champlonge propose**
200 places pour des ovins pour l'estive 2014.

Contactez Gaëlle Grivel à la Chambre d'agriculture : 04 75 20 28 00

■ **Eleveuse en Nord Ardeche souhaite trouver du sel non raffiné** (l'iode permet de fixer les oligo-éléments). Propose de faire une commande groupée directement à Guérande. Prix du sac de 25kg : 11€90HT. Palette de 45sacs. Frais de port 151€35HT la palette.

Contactez Metayer Amandine ; fermedumonestier@laposte.net 04 75 32 09 46

■ **Boulangier biologique cherche des producteurs de :** Noisettes (entières), Noix (cerneaux), Graines de millet, abricots secs, amandes, Figues, Olives, Farine de châtaigne.

Sylvain THIERY, Boulangier "Aux 6 levains", 0627674413

■ **Vend 60 tonnes de foin de prairie bio et nature** et progrès ou conversion dernière année : balle ronde d'environ 200kg. Récolte 2013. 130 euros la tonne et livrable dans un rayon de +/- 30km.

0642063664 ou 0475586234.

■ **Femme de 22 ans, titulaire des diplômes BTS PA et CS Caprin, recherche un emploi en exploitation caprine avec transformation fromagère.** Motivée par le bio. Disponible dès maintenant.

domitille.desvignes@hotmail.fr 06.01.63.59.36

Vous aussi,
déposez ici
votre
petite annonce !
Renseignement :
04 75 64 82 96

Oui,
J'adhère à



• **Agri Bio Ardèche** •

Voir les modalités d'adhésion en page 12